

**Note explicative au Rapport d'Orientation  
Budgétaire 2017**

**A l'attention du Conseil d'Administration**

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Séance du 27 Janvier 2017

**2017/**

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

**Pour le budget principal du CCAS  
et le budget annexe repas et portage à domicile**

**Introduction :**

L'article 107 de la loi NOTRE décrit les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire. Il impose au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un **Rapport concernant les Orientations Budgétaires (ROB)**, les **engagements pluriannuels** envisagés, la structure et la gestion de la **dette**, ainsi que l'évolution des **dépenses**.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, et donc, le CCAS de Tourcoing, dans les deux mois précédents le vote du budget.

Celui-ci concerne le **budget principal** du CCAS et le **budget annexe** du service de repas et portage de repas à domicile. En effet, les R.O.B. des autres budgets annexes 2017 ont été présentés aux précédents Conseils d'Administration.

# Sommaire

## I – Contexte économique

- I.1/ Contexte national
- I.2/ La Ville de Tourcoing
- I.3/ Les autorités de tutelle

## II – Evolution des dépenses et recettes du budget repas et portage à domicile

- II.1/ Les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget repas et portage à domicile
  - II.1.1/ Les dépenses de fonctionnement du budget repas et portage à domicile
  - II.1.2/ Les recettes de fonctionnement du budget repas et portage à domicile
- II.2/ Les dépenses et les recettes d'investissement du budget repas et portage à domicile
- II.3/ Evolution en 2017 pour le budget repas et portage à domicile

## III – Evolution des dépenses et recettes du budget principal

- III.1/ Les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget principal
  - III.1.1/ Les dépenses de fonctionnement du budget principal
  - III.1.2/ Les recettes de fonctionnement du budget principal
- III.2/ Les dépenses et les recettes d'investissement du budget principal
- III.3/ Evolution des résultats du budget principal
- III.4/ Evolution en 2017 pour le budget principal

## IV – Encours de la dette

# I – Contexte économique

## I.1/ Contexte national

Le contexte économique national impacte directement les collectivités locales et leurs établissements publics. En 2017, les dotations de l'Etat - et donc les recettes des collectivités locales - diminueront encore fortement : -3.67 milliards d'€, dont 56% pour les communes.

A cette baisse des recettes, s'ajoute une hausse incompressible de certaines dépenses, liées par exemple au dégel du point d'indice, aux revalorisations liées à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR), qui vont encore alourdir les dépenses de personnels des collectivités sans compensation d'aucune sorte de la part de l'Etat.

## I.2/ La Ville de Tourcoing

Concrètement, la Ville de Tourcoing s'est engagée à baisser ses dépenses de fonctionnement, grâce à une gestion plus rigoureuse, qui permette aussi de maintenir tous les services rendus aux Tourquennois.

Le CCAS a amorcé également une « démarche optimisation », dès la finalisation du budget primitif 2015, c'est ainsi que chaque Direction s'est engagée dans un suivi des dépenses régulier et un ciblage des pistes d'optimisations.

Cette action entraîne que le montant de la Subvention Ville, qui contribue au financement des services proposés aux Tourquennois et Tourquennoises, pourra diminuer.

L'enjeu est donc de **faire mieux, en dépensant moins.**

## I.3/ Les autorités de tutelle

Le contexte économique est contraint pour tous. Nos autorités de tutelle dotent ou tarifient les budgets annexes, et elles limitent leurs financements depuis plusieurs années, Toutefois, après des négociations ardues, des financements ont été obtenus, notamment avec l'Agence régionale de Santé, et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), qui a octroyé également des moyens complémentaires pour le suivi des personnes sous régime de protection.

Le Département a également augmenté de manière considérable sa subvention au CCAS qui avait répondu à l'appel à projet Programme Départemental de l'Insertion. C'est ainsi 7 postes qui ont été créés en plus pour accélérer le retour à l'emploi.

## II – Evolution des dépenses et recettes du budget repas et portage à domicile

### Budget repas et portage à domicile

		2014	2015	écart	%
Fonctionnement	dépenses	558 324 €	521 795 €	-36 529 €	-6.5%
	recettes	558 044 €	515 985 €	-42 059 €	-7.5%
	résultat	-279 €	-5 809 €	-5 530 €	1980.1%
Investissement	dépenses	27 365 €	0 €	-27 365 €	-100.0%
	recettes	92 689 €	70 143 €	-22 546 €	-24.3%
	résultat	65 324 €	70 143 €	4 819 €	7.4%

#### II.1/ Les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget repas et portage à domicile

Quelques repères chiffrés :

- environ 250 personnes âgées ont régulièrement recours à ce service,
- 58 061 repas ont été servis en 2015,
- le prix moyen constaté pour le repas et le portage est de 7,80 €.

##### II.1.1/ Les dépenses de fonctionnement du budget repas et portage à domicile

Les dépenses se décomposent en :

- dépenses liées à l'activité (confection des repas, location des véhicules, etc.),
- frais de structures (temps administratif, impayés, etc.),
- charges de personnel.

L'analyse de l'année 2015 a fait apparaître une baisse de l'activité (-4.7% par rapport à 2014), et les efforts du service pour adapter les dépenses courantes, comme les frais de personnel (le nombre de tournées est par exemple passé de 4 à 3 en cours d'année).

Entre 2014 et 2015, les dépenses globales ont été maîtrisées et sont passées de 558 324 € à 521 795 €, soit -6.5%.

##### II.1.2/ Les recettes de fonctionnement du budget repas et portage à domicile

Il y a deux types de recettes pour ce budget :

- les revenus liés aux prestations facturées,
- la subvention Ville.

La baisse de l'activité entraîne une baisse mécanique des revenus liés aux prestations facturées. Malgré cela, la maîtrise des dépenses a permis en 2015 de baisser la subvention Ville. En 2014, elle représentait 68 464 €, soit 12.3% des recettes. En 2015, elle a évolué à la baisse, représentant 58 089 €, soit 11.2% des recettes.

## **II.2/ Les dépenses et les recettes d'investissement du budget repas et portage à domicile**

L'élaboration budgétaire 2017 est réalisée sans le report du résultat 2016 et sans les restes-à-réaliser 2016, puisque l'exercice n'est pas clôturé.

En effet, la clôture de l'exercice comptable est faite en Février 2017, en fonction des délais de travaux comptables réalisés par nos services et les services du Trésor Public.

Par conséquent, ce qui détermine le montant de l'inscription budgétaire en termes de dépenses n'est, ni plus ni moins, que le montant des recettes connues au moment de l'élaboration du budget.

Ces recettes à ce budget sont les dotations aux amortissements, pour un montant de 2 700 €.

## **II.3/ Evolution en 2017 pour le budget repas et portage à domicile**

L'évolution majeure en 2017 est le recours à un marché public pour la confection des repas portés à domicile. En effet, la Direction de la Restauration de la Ville a souhaité recentrer son activité, et le CCAS fait donc appel à un prestataire extérieur (société SOBRI) depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Ceci a des effets importants :

- la baisse du coût unitaire du repas (4.17€ HT),
- la hausse attendue de l'activité, par la mise en place de prestations le Dimanche (65000 repas prévus en 2017, soit une hausse de 13% par rapport à 2016).

Grâce à la baisse du coût unitaire du repas, l'augmentation de l'activité se fera sans hausse des dépenses (et même une légère baisse de 7 000 € environ). De plus, les conditions tarifaires actuellement appliquées aux bénéficiaires pourront être maintenues.

Les recettes liées à l'activité, elles, augmenteront autant que le nombre de repas portés. Cela permet d'afficher, au budget prévisionnel 2017, une subvention Ville de 0 €. En effet, les recettes liées à l'activité, seules, permettront d'équilibrer les dépenses.

Les évolutions et les hypothèses de travail amènent à une enveloppe budgétaire globale de 533 159 € au budget prévisionnel 2017.

### III – Evolution des dépenses et recettes du budget principal

#### Budget principal

		2014	2015	écart	%
Fonctionnement	dépenses	8 278 911 €	8 523 575 €	244 664 €	3.0%
	recettes	9 160 338 €	8 826 506 €	-333 832 €	-3.6%
	résultat	881 427 €	302 932 €	-578 496 €	-65.6%
Investissement	dépenses	137 676 €	101 887 €	-35 789 €	-26.0%
	recettes	400 254 €	502 630 €	102 376 €	25.6%
	résultat	262 578 €	400 743 €	138 165 €	52.6%

#### III.1/ Les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget principal

##### III.1.1/ Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Le budget principal englobe les activités de la Direction Générale, le Service Pour le Personnel, le Service Animation Solidarité Retraités, le Service Logement, la partie administrative de l'Aide à Domicile, la Direction de l'Action Sociale et la Direction des Affaires Administratives et Techniques.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement était en 2015 de 8 523 575 €. Ceci représente une évolution de + 3 % par rapport à l'année 2014.

La principale explication est la provision de 164 000 € pour gérer le capital « décès » de manière pérenne et sécurisée. Ce n'est donc pas une dépense de fonctionnement « perdue », et elle n'est pas reproductible d'une année sur l'autre.

On peut noter la maîtrise des frais de personnel : + 0,7% entre 2014 et 2015.

*Remarque sur les budgets « vérité » : Les budgets annexes, dits « vérité », affichent le coût réel des prestations proposées aux personnes âgées. C'est pourquoi certaines dépenses « transitent » par le budget principal. Il s'agit des coûts liés aux agents et aux charges communes, ventilés entre plusieurs budgets. Chacune de ses dépenses a sa correspondance en recettes de fonctionnement dans le budget principal.*

##### III.1.2/ Les recettes de fonctionnement du budget principal

Les ressources principales du budget principal sont :

- les revenus directement issus des prestations facturées,

- les subventions versées par nos partenaires,
- la subvention Ville.

L'ensemble des recettes de fonctionnement était en 2015 de 8 826 506 €. Ceci représente une baisse de 3.6 % par rapport à l'année 2014, dont la principale explication est l'économie réalisée sur la subvention Ville. En effet, elle est passée de 5 720 913 € en 2014 à 5 369 343 € en 2015, soit – 351 570 €.

*A noter : Le versement de la subvention Ville mensuellement permet dorénavant de diminuer le recours à la ligne de trésorerie, et dispense ainsi le CCAS de payer des agios.*

### **III.2/ Les dépenses et les recettes d'investissement du budget principal**

Les projets d'investissement, recensés, chiffrés puis arbitrés, sont les dépenses inscrites au budget.

Les recettes d'investissement sont :

- les subventions d'investissement (partenaires qui soutiennent les projets, par exemple la CARSAT),
- le Fonds de Compensation à la TVA (FCTVA versé par l'Etat pour contribuer à l'effort d'investissement des collectivités locales, à hauteur de 16,404 %),
- l'emprunt,
- le report de l'excédent d'investissement de l'année précédente,
- l'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente vers la section d'investissement de l'année suivante, le cas échéant.

Les investissements de l'année 2015 ont été de 101 887 €, soit une année moyenne pour le budget principal du CCAS, correspondant à des investissements classiques, tels que informatique, mobilier, travaux, etc.

Les services ont été incités à adapter leurs demandes en fonction des capacités de financement.

Pour les mêmes raisons que celles indiquées au II.2/ concernant le budget « repas et portage à domicile » ; les dépenses d'investissement envisagées au titre de l'année 2017 ne sont pas détaillées pour le budget principal. Ce n'est qu'une fois l'exercice 2016 clôturé, que notre capacité à investir sera mesurable. Les recettes connues actuellement sont les dotations aux amortissements, pour un montant de 93 000 €, et le Fonds de Compensation à la TVA, pour un montant de 18 000 €, soit un total de 111 000 €.

La volonté du CCAS, initiée il y a plusieurs années, reste d'aboutir à un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Il s'agit de recenser les besoins des services à moyen et long terme. Vues les capacités de financement réduites, des arbitrages sont nécessaires, et il apparaît indispensable d'avoir une

vision à plusieurs années afin que ces arbitrages soient pris de manière éclairée. Le PPI sera le résultat de l'implication de tous les services. Un exercice de recensement et d'arbitrage sera donc mené au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 afin que ce PPI aboutisse en 2017.

A titre indicatif, et afin d'outiller le personnel convenablement, un plan de renouvellement informatique, indispensable vu la vétusté du parc actuel, a déjà été établi, il prévoit au minimum 39 000 € d'investissement annuels, répartis sur 7 exercices. Sur ces 39 000 €, deux tiers environ, soit 26 000€, sont fléchés au budget principal.

Cette démarche permettra, de répartir les dépenses de manière pluriannuelle, et fiabiliser le parc informatique afin d'aller vers le numérique, ce qui n'était pas fait auparavant.

### **III.3/ Evolution des résultats du budget principal**

Le résultat annuel du budget principal en fonctionnement, a diminué de -578 496 € entre 2014 et 2015.

Ceci s'explique par le fait que le budget est construit au plus proche de la réalité des dépenses et des recettes escomptées, et donc une sincérité budgétaire.

Pour un Etablissement Public, ce sont les résultats antérieurs reportés d'année en année qui permettent de dégager un résultat global excédentaire. Le CCAS doit continuer de construire ses budgets de manière sincère, et, tout au long de l'année, s'engager, dans une politique sérieuse et suivi de recherche de financements, afin d'éventuellement dégager des excédents.

### **III.4/ Evolution en 2017 pour le budget principal**

En 2016, beaucoup de projets ont été réalisés : création du journal des seniors « tempo », titularisation des aides à domicile au budget annexe Aide à Domicile, transfert de gestion des cités au bailleur social Partenord, création et mise en place d'un pôle Handicap, mise en œuvre d'un prêt à taux zéro pour les personnes en perte d'autonomie, développement du retour à l'emploi grâce au nouveau service « Actif Emplois ».

2017 verra la réalisation du « Pass Senior », qui permettra aux Tourquennois de plus de 65 ans, d'accéder à des conditions préférentielles aux commerces et aux prestataires de service de la Ville. Les moyens humains (conception du projet, démarchage, mise en œuvre concrète, communication) et matériels (informatique, cartes) seront déployés au cours de l'année, pour une mise en œuvre au plus tard au dernier trimestre.

Par ailleurs, des chantiers d'optimisation sont ouverts dans toutes les Directions, permettant ainsi de « faire mieux, en dépensant moins » :

- sur la gestion du patrimoine immobilier : des progrès considérables sont en cours, comme le travail avec les bailleurs, qui permet de diminuer les redevances payées aux propriétaires des résidences,

comme également la suppression des loyers au 15 rue de la bienfaisance, ou encore le projet de location de garages dans les résidences ;

- de nouvelles organisations à la Direction des Affaires Administratives et Techniques, à la Direction de l'Action Sociale, au Service Pour le Personnel, permettront de mettre en œuvre, progressivement et dans la concertation, les règles de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences,, et rattacher les services, de manière plus logique.
- le nouveau programme d'animation, conçu par l'équipe du Service Animation Solidarités Retraités, qui maintient ou augmente le niveau de service, tout en faisant des économies de fonctionnement, et en stabilisant les tarifications.

Le CCAS devra, par ailleurs, systématiser et professionnaliser sa recherche de financements extérieurs.

## **IV – Encours de la dette**

L'état de la dette du CCAS ne porte pas sur le budget principal mais sur les budgets annexes des résidences Acacias et Flandres, des foyers-logements Hortensias et Roseraie et enfin de l'accueil de jour les Feuillantines.

### **1) Qu'est-ce qu'un encours de dette ?**

Il s'agit du montant cumulé des annuités dû aux établissements bancaires. L'annuité est elle-même composée d'intérêts et d'amortissement du capital. L'annuité doit être remboursée aux établissements bancaires jusqu'à extinction du montant de la somme empruntée majorée des intérêts.

### **2) Pourquoi il est important de connaître l'encours de la dette ?**

Il nous donne plusieurs informations importantes concernant la santé financière du CCAS :

- le moment où la dette sera complètement remboursée,
- le poids des intérêts sur la section de fonctionnement pour chaque exercice comptable,
- le poids de l'amortissement du capital sur la section d'investissement pour chaque exercice comptable.

### **3) Le ratio encours de dette/recettes réelles de fonctionnement**

Ce ratio est un indicateur qui exprime le pourcentage de nos recettes réelles de fonctionnement nécessaire au remboursement intégral de notre encours de dette de l'année. Il permet de savoir si le CCAS est capable de faire face à un remboursement immédiat de sa dette, si le cas de figure se présentait.

L'encours de dette du CCAS est raisonnable puisque ce ratio est inférieur à 5 % depuis 2011, actuellement entre 2 et 3%.

La santé financière du CCAS est bonne, et la ville, en 2016, a obtenu un nouvel emprunt auprès de la Caisse d'Épargne, qui n'avait plus prêté depuis 2009, considérant la situation financière de la ville préoccupante. Les banques ne voulaient plus non plus prêter au CCAS en raison de la situation financière de la ville de Tourcoing, principal financeurs.

La situation changeant, il est souhaitable de pouvoir emprunter à nouveau pour financer les nouveaux projets, comme par exemple la rénovation des cuisines de certaines résidences, tous les projets du CCAS devront faire l'objet d'un Plan de financement sérieux, incluant un éventuel emprunt et de recettes ciblées (mécénat, subvention ...).

Dans l'incertitude du résultat de nos recherches, il n'y a pas toutefois pas d'inscription budgétaire envisagée pour un emprunt en 2017.

#### **4) Extinction de notre dette**

Pour mémoire, la dette s'éteindra en 2019 pour les budgets annexes des Flandres, de la Roseraie et de l'Accueil de jour les Feuillantines. Elle s'éteindra en 2023 pour le budget annexe des Acacias et en 2024 pour le budget annexe des Hortensias.

Je vous invite à voter ces orientations avant le vote de ces budgets lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration, le 24 mars 2017.

La Vice Présidente,

**Doriane BECUE**